

Hôpitaux Robert Schuman

9, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

T +352 2468-1

www.facebook.com/hopitauxrobertschuman

www.hopitauxschuman.lu

SITES UTILES

www.acteurdemasante.lu

www.hopitauxschuman.lu



MESURES DE CONTRAINTE

Imprimé au Luxembourg

1019187 FLYER MESURES CONTRAINTE FR

W. 01 2022 - Ed. 10 2023

hopitauxschuman.lu



[facebook.com/hopitauxrobertschuman](https://www.facebook.com/hopitauxrobertschuman)

INFORMATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE MESURE DE CONTRAINTE

L'usage de la contrainte à l'hôpital peut soulever des questions de votre part. Nous avons élaboré ce document afin de vous informer sur ce que sont les mesures de contraintes.

1. QU'EST-CE QU'UNE MESURE DE CONTRAINTE ?

Une mesure de contrainte est une mesure qui porte atteinte à la volonté de la personne.

Les 2 types de contraintes :

- a) « La contrainte physique » est un dispositif physique ou mécanique que le patient ne peut retirer seul et qui restreint sa liberté de mouvement dans le but de garantir sa sécurité. Par exemple, un maintien au fauteuil.
- b) « La médication sous contrainte » est une mesure où on administre un médicament contre la volonté du patient. Cet acte est appliqué chez les patients qui sont dans un état dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres.

2. POURQUOI AVOIR RECOURS À UNE MESURE DE CONTRAINTE ?

Les mesures de contention sont appliquées lorsque la sécurité du patient et d'autrui est menacée dû au comportement agressif du patient.

La mise en place d'une contrainte est une intervention réfléchie et encadrée, de dernier recours et d'exception après que l'équipe soignante ait essayé toutes les autres alternatives. Il s'agit d'une solution limitée dans le temps, surveillée régulièrement par l'équipe soignante afin d'écartier les possibles effets secondaires (une perte de la force musculaire, une diminution de l'autonomie, une perte d'appétit, des troubles vésicaux et /ou intestinaux, des lésions cutanées).



3. COMMENT PUIS-JE AIDER MON PARENT QUI A NÉCESSITÉ UNE CONTRAINTE ?

Les visites des proches sont d'excellentes occasions pour laisser le patient libre de marcher ou libre de contrainte (selon son état clinique et les recommandations médicales). Ces visites sont fortement encouragées, elles permettent également de participer à la prévention d'autres risques tel que le risque de chute.

Lorsque la période d'agitation ou de confusion est résolue, l'équipe médico-soignante échange avec le patient et ou sa famille afin de lui expliquer les raisons de cette contrainte et d'éviter les séquelles psychologiques éventuelles.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe médico-soignante.